

Conseil municipal du 20 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2019, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis en mairie le 20 septembre 2019 à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Anterroches Maire.

Sont présents : M, Philippe d'Anterroches, Bruno Robin, Thierry Legraverend, Pascal Poullain, Marc Denquin, Cécile Guérin, Sandrine Barbier, Rémi De Saint Jores, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : Christophe Mauger de Varennes, Serge Lehéricey.

Absente : Maïté Aline

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Marc Denquin est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour : Désignation d'un secrétaire, approbation et signature de compte rendu de la dernière séance, urbanisme, réunion PLUI, commission voirie – travaux – achat miroir, travaux bâtiments –dossier église- électricité, extension réseau assainissement Bretteville, réunion analyse des offres, adhésion au Sdeau50 du SIAEP de Brécey, délibération poste secrétaire de mairie, modification tableau des emplois, demande de subvention exceptionnelle de l'UNA, commission bulletin, compte rendu réunions, questions diverses.

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière séance.

Urbanisme

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de permis de construire de M Desvages pour une habitation rue Marcel Pagnol, le secteur étant classé en zone urbanisable de la carte communale.

Plan local d'urbanisme intercommunal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux des différents ateliers qui se poursuivent (trame bleue - trame verte, énergies)

Commission voirie

M Robin fait part de la réunion de la commission voirie. Les travaux d'entretien prévus sur différentes voies ont été réalisés par l'entreprise Lehodey TP, il reste les travaux de goudronnage qui seront effectués courant novembre. Un nettoyage et empierrement d'une partie du chemin de la Moinerie, mitoyen avec la commune de Contrières a été réalisé pour permettre l'accès à une habitation. Un propriétaire riverain conteste l'emprise de cet aménagement et réclame une remise en état des lieux. L'hypothèse d'un enrochement du

talus est évoquée et sera étudiée.

Suite à la demande d'habitants de la Hervurie, la commission a étudié la possibilité d'installation d'un miroir face au chemin du Bas de Saussey. L'acquisition sera proposée au budget 2020.

Travaux de bâtiments

Pour prendre en compte les prescriptions du rapport établi suite au contrôle des installations électriques des bâtiments communaux, les travaux indiqués seront effectués au niveau des blocs indiquant les sorties de secours et de l'armoire de la salle de convivialité. Une étude sera faite pour le remplacement du parquet de la salle de convivialité, compte tenu des premières estimations, ces travaux seront proposés l'an prochain. Le dossier concernant la maçonnerie et les vitraux de l'église est en cours de finalisation par l'architecte chargé de ce projet. Le remplacement de deux portes en mauvais état sera chiffré également.

Travaux assainissement Village Bretteville

Le rapport de l'analyse des offres sera présenté par le cabinet SA2E le 24 septembre 2019.

Adhésion au SDEAU 50 du syndicat de Brécey

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50)

Vu la délibération 2019/10 du Comité Syndical de SIAEP de Brécey en date du 13 juin 2019 décidant :

- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 au SDeau50 au titre de la compétence de l'article 6.2 des statuts du SDeau50
- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 à la compétence de l'article 6.3 des statuts du SDeau50, transfère la totalité de sa compétence « eau potable » au SDeau50 à compter du 31 décembre 2019 et constitue le Conseil Local de l'Eau Potable Brécey

Vu la délibération OC2019-07-04-02 du comité syndical du SDeau50 en date 04 juillet 2019 acceptant la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 22 juillet 2019 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur cette demande d'adhésion

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion du SIAEP de Brécey au SDeau50

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50

Création d'un emploi permanent pour le secrétariat de mairie

M. le maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu, le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en raison du prochain départ en retraite de la secrétaire de mairie

M. le maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de 24 h/ 35h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget chapitre 64, articles 6411 et 6451, 6453.

Modification du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 20 septembre 2019

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en raison du prochain départ en retraite de la secrétaire de mairie.

Le Maire propose à l'assemblée :

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	1 poste à 24 h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 24 h
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	Contractuel CDI	1	1 poste à 24 h
TOTAL		3	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 09 décembre 2019

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune chapitre 64, articles 6411, 6413, 6451, 6453

Demande de subvention de l'UNA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'UNA de la Manche et lui demande de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de cent trente euros (130.00€) à l'UNA de la Manche, autorise M. le maire à émettre le mandat correspondant article 6574 du budget communal, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Bulletin municipal 2020

Une réunion de préparation au a lieu le 15 octobre 2019 à 20 h. Des courriers seront adressés aux présidents des associations pour qu'ils transmettent leurs articles.

Compte rendus réunions

M le Maire fait part des réunions du bureau communautaire.

Cimetière

Les familles qui entretiennent des tombes anciennes sans concession seront contactées pour acquisition ou remise à la commune des emplacements concernés.

Philippe d'Anterroches

Bruno Robin

Thierry Legraverend

Pascal Poullain

Sandrine Barbier

Serge Lehericey
Absent excusé

Marc Denquin

Christophe Mauger de Varennes
Absent excusé

Rémi De Saint Jores

Maité Aline
Absente

Guérin Cécile